

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

Juillet 2026
Pour le deuxième trimestre 2026

vitality
SCPI



Société de gestion agréée depuis le 01/09/20
Agrément AMF N° GP-20000025
Visa S.C.P.I. n° 24-23 en date du 20 septembre 2024

LE MOT DE L'ÉQUIPE

Chers Associés,

Après l'acquisition réalisée en Espagne au premier trimestre, qui a marqué une nouvelle étape dans notre stratégie de diversification européenne, ce trimestre a été plus contrasté en matière de transactions. Une acquisition initialement prévue au mois de juillet n'a finalement pas abouti, les conditions requises pour sécuriser l'opération dans des termes conformes à nos exigences n'ayant pas été réunies.

La collecte du trimestre est restée limitée, dans un contexte de marché qui demeure sélectif du côté des investisseurs. Pour renforcer notre capacité à accompagner durablement le développement commercial de la SCPI, nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée en septembre 2026 d'un responsable partenariats expérimenté, qui viendra consolider notre dispositif de distribution et notre relation avec le réseau de partenaires.

Ces éléments, conjugués aux fondations posées en 2025 et à la première acquisition réalisée cette année, nous confortent dans notre approche : privilégier la qualité et la solidité des opérations plutôt que le rythme des annonces.

Nous continuons de suivre activement plusieurs dossiers en cours d'analyse en Europe, avec l'ambition de concrétiser de nouvelles opportunités dès que les conditions seront réunies.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et restons pleinement engagés à vos côtés pour poursuivre le développement de Vitality.



Pierre Alexandre DUC

Président de ClubFunding AM et gérant de la
SCPI Vitality



ACTUALITÉS DU MARCHÉ

La fin du premier semestre 2026 s'inscrit dans un environnement immobilier européen encore en phase d'ajustement. Après plusieurs années marquées par la hausse des taux et le ralentissement des transactions, le marché montre des signes de stabilisation progressive, sans qu'une reprise généralisée soit encore confirmée. La visibilité macroéconomique demeure partielle.

Sur le plan des taux, un mouvement de décompression s'observe sur les principales classes d'actifs, réduisant progressivement la pression sur la prime de risque allouée à l'immobilier

Les volumes d'investissement restent toutefois contrastés selon les marchés et les classes d'actifs. En France, les volumes d'investissement en immobilier commercial s'établissent à 6,6 milliards d'euros pour le premier semestre 2026, en progression de 9 % par rapport au premier semestre 2025 ; cette progression masque cependant une réalité plus nuancée, les volumes reculant de 29 % sur un an une fois neutralisée une opération exceptionnelle de grande ampleur.

À l'échelle européenne, les investissements en immobilier commercial atteignent plus de 181 milliards d'euros sur les douze mois glissants à fin mars 2026, en hausse de 10 % sur un an, tandis que la liquidité revient progressivement sur le marché, dans une reprise qui demeure lente et sélective.

Dans ce contexte, la sélectivité demeure un élément central du marché. Les investisseurs privilégient les actifs bien situés, correctement valorisés et bénéficiant de fondamentaux locatifs solides, avec une attention particulière portée aux usages identifiés et à la résilience des revenus locatifs. Les stratégies associent discipline d'investissement, qualité des emplacements et visibilité sur les revenus continuent de concentrer l'essentiel de l'intérêt des investisseurs.



L'ESSENTIEL DE VITALITY

Vitality, la **SCPI du sport** et du bien-être

Un secteur en pleine expansion

- > Un secteur en pleine expansion où le sport et le bien-être sont au cœur des préoccupations actuelles.
- > Des opportunités au-delà des frontières avec des actifs répartis dans toute l'Europe.

Une typologie d'actifs ciblée



Chiffres clés de la SCPI au 30/06/2026 :

Collecte Totale
6,2 M€

Nombre de
souscriptions
+ 15
(+/-) Nombre de
nouveaux associés

Collecte
+ 190 200 €
(+/-) Collecte nette au T2

Nombre total de
parts
33 791

Objectif de
distribution
6,00%

Nombre de
demande de retrait
0
(+/-) Nombre de
nouveaux associés

Le taux de distribution est un indicateur de performance calculé sur la base des revenus distribués au titre d'une année rapportés au prix de souscription de la part. Il ne constitue pas un engagement de rendement et ne préjuge pas des performances futures.

Les revenus distribués par une SCPI peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction notamment de l'évolution du marché immobilier, du taux d'occupation des immeubles et des conditions économiques.

L'investissement en SCPI comporte des risques, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. La durée de placement recommandée est généralement de long terme

PERFORMANCE DE VITALITY

AU 30/06/2026

Rappels sur les parts classiques

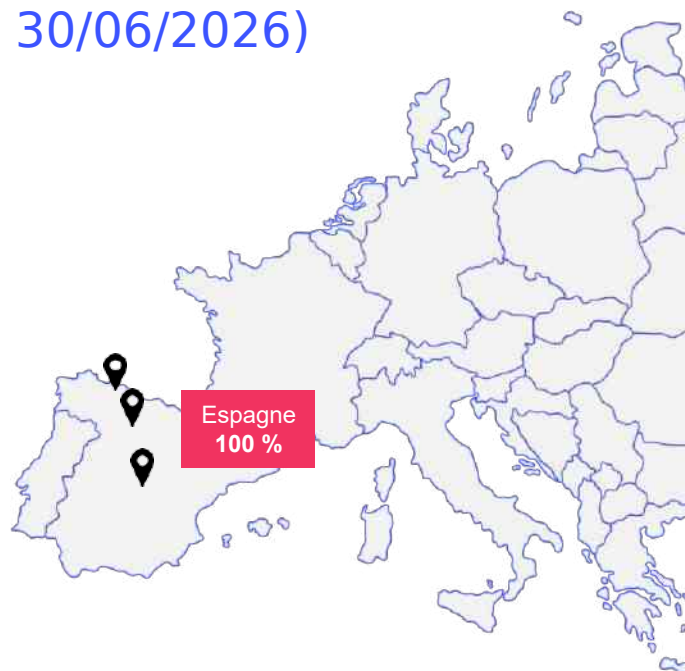
Prix de souscription par part	200,0 €
Valeur de reconstitution	209,3 €
Prix de retrait par part	180,8 €
Délai de jouissance	1 ^{er} jour du 4 ^{ème} mois
Nombre de parts	33 791 parts

Le taux de distribution est un indicateur de performance calculé sur la base des revenus distribués au titre d'une année rapportés au prix de souscription de la part. Il ne constitue pas un engagement de rendement et ne préjuge pas des performances futures.

Les revenus distribués par une SCPI peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction notamment de l'évolution du marché immobilier, du taux d'occupation des immeubles et des conditions économiques. L'investissement en SCPI comporte des risques, notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. La durée de placement recommandée est généralement de long terme

LE PORTEFEUILLE EN UN COUP D'ŒIL

(au 30/06/2026)



3
Actifs

8,7 ans
WALB*
Moyenne

19,25 ans
WALT*
Moyenne

100%
TOF

100%
TOP

+1,9%
Variation de
valorisation du
Patrimoine
(N-1)

Ville	Locataire	Surface	Date signature du bail	Prochain break	Date fin de bail	Prix d'acquisition	Valeur à date	Loyer initial	Loyer à date
Leon	Basic FIT	1 859	27/09/2024	27/09/2036	27/09/2046	2 777 778	2 975 000	200 000	205 400
Torrejon de Ardoz	Basic Fit	1 138	01/10/2023	01/01/2033	01/01/2043	1 785 000	1 888 000	132 489	136 331
Gijon	Synergym	962	01/10/2022	04/11/2034	04/11/2049	525 000	540 000	42 000	42 000
Total	-	3 959	-	-	-	5 087 778	5 403 000	374 489	383 731

PATRIMOINE AU 30/06/2026

Notre SCPI a choisi l'Espagne, et plus précisément la ville de León, pour concrétiser sa première acquisition, parfaitement alignée avec notre thématique.

Cet actif bénéficie d'un emplacement stratégique au cœur de León, dans l'hyper-centre, au sein d'un ancien théâtre, entièrement rénové pour accueillir une salle de sport moderne exploitée par notre locataire, Basic-Fit. Ce dernier, leader européen des salles de sport, a signé un bail ferme de 12 ans, confirmant ainsi son engagement à long terme dans cette ville.

Livré en août 2024, la durée résiduelle du bail est de 10,25 ans (au 30/06/2026) avec une garantie à première demande auprès de la maison mère Basic-Fit (située aux Pays-Bas).

Ce projet reflète également notre capacité à investir dans des actifs porteurs de valeur et en phase avec notre stratégie thématique.

Leon, Castilla y Leon, Espagne

Type d'actif	Commerce
Date d'acquisition	27 décembre 2024
Prix d'acquisition	2,80 M€
Valeur au 30/06/2026	2,98 M€
Locataire	Basic-Fit
Loyer annuel (HT HC)	205 K€
WALB (au 30/06/2026)	10,25 ans
Surface	1 859 m²



PATRIMOINE AU 30/06/2026

Après une première acquisition réussie en Espagne, notre SCPI s'est positionnée sur une nouvelle opportunité d'investissement à proximité de Madrid.

Idéalement situé à Torrejón de Ardoz, l'actif bénéficie d'un emplacement stratégique au cœur d'un quartier résidentiel dynamique. Basic-Fit, leader européen du fitness, y poursuit son développement dans un de ses marchés clés.

Le bail, d'une durée ferme de 7,5 ans, offre une excellente visibilité locative et un rendement supérieur à 7,00 %.

Cette acquisition réalisée le 31 juillet 2025, renforce l'exposition de la SCPI à des actifs en parfaite adéquation avec notre stratégie axée sur le sport et le bien-être.

Torrejon de Ardoz, Madrid, Espagne

Type d'actif	Commerce
Date d'acquisition	31 juillet 2025
Prix d'acquisition	1,78 M€
Valeur au 30/06/2026	1,8 M€
Locataire	Basic-Fit
Loyer annuel (HT HC)	136 K€
WALB (au 30/06/2026)	6,51 ans
Surface	1 138 m²



PATRIMOINE AU 30/06/2026

Gijón, Asturies, Espagne

Dans le cadre de sa stratégie de développement en Europe, notre SCPI a fait l'acquisition d'un actif commercial situé en Espagne, à Gijón, ville principale de la région des Asturies, reconnue pour la stabilité de son environnement économique et l'attractivité de son bassin de population.

L'actif concerné est un local commercial en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 960 m², situé Calle Bolivia, dans le quartier de Gijón-Oeste. Il est intégralement loué à Synergym, acteur de référence du secteur du fitness en Espagne, qui dispose d'un réseau de plus de 120 clubs sur l'ensemble du territoire.

Le bail, signé en novembre 2024, présente une durée ferme résiduelle supérieure à huit ans, offrant ainsi une bonne visibilité locative.

Cette opération affiche un rendement cible attractif, supérieur aux standards observés sur le marché local, et repose sur un actif récemment rénové, occupé par un locataire solide et en forte croissance.

Type d'actif	Commerce
Date d'acquisition	17 mars 2026
Prix d'acquisition	525 K€
Valeur au 30/06/2026	540 K€
Locataire	Synergym
Loyer annuel (HT HC)	42 K€
WALB (au 30/06/2026)	8,35 ans
Surface	962 m ²



L'investissement réalisé par la SCPI VITALITY au cours du trimestre ne constitue pas une garantie de ses performances futures. Le rendement de l'immeuble tel qu'il ressort à la date de son acquisition est présenté hors frais de la SCPI et ne saurait préjuger de la performance future de celle-ci

OPÉRATION ANNULÉE

La SCPI était rentrée en exclusivité pour acquérir un actif commercial loué à Synergym, localisé à Saragosse au nord-est de l'Espagne.

Cette acquisition était conditionnée notamment à la réalisation de travaux avant la fin du premier semestre 2026. Compte tenu de l'obtention tardive d'une autorisation administrative, les travaux n'ont pu démarrer que fin juin 2026.

La société de gestion a donc pris la décision de récupérer le dépôt de garantie en raison de l'absence de visibilité sur la fin des travaux, afin de se positionner sur d'autres actifs en accord avec la stratégie.

L'objectif est de diversifier le portefeuille que cela soit géographiquement mais également sur le type de produit. Dans ce sens, plusieurs opportunités ont été identifiées et sont en cours d'analyse.

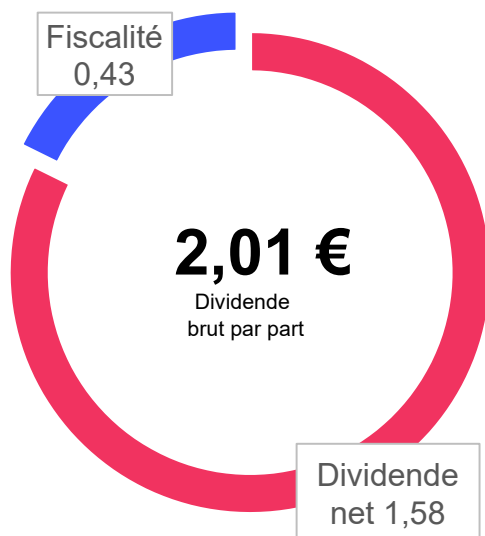
Saragosse, Aragon, Espagne

Type d'actif	Commerce
Date d'acquisition prévue	30 juillet 2026
Prix d'acquisition	1 125 K€
Rendement brut	8,0 %
Locataire	Synergym
Loyer annuel (HT HC)	90 K€
WALB	9,17 ans
Surface	1 124 m²

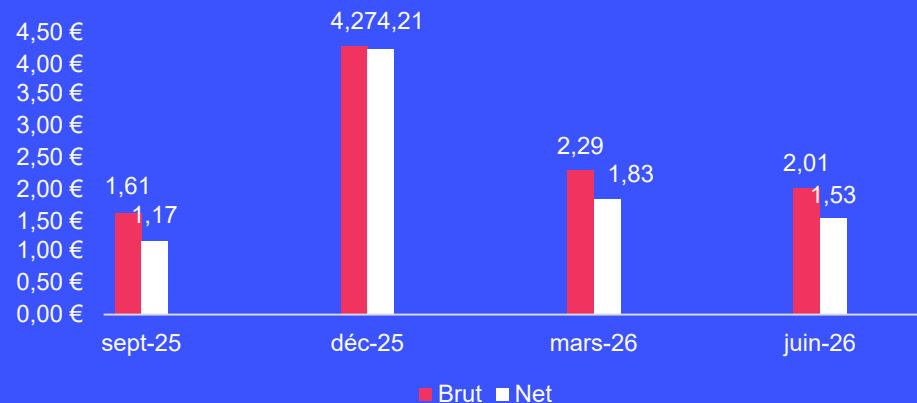


DIVIDENDES SUR LE TRIMESTRE

Dividendes par part en pleine jouissance au
2nd trimestre 2026



Évolution des **dividendes sur l'année** (bruts et nets)



- Pour rappel, les performances passées ne présagent pas des performances futures
- Taux de rendement interne (TRI) : mesure la rentabilité de l'investissement sur une période donnée. Il tient compte des dividendes distribués, de l'évolution de la valeur de part sur la période, ainsi que des frais de souscription et de gestion supportés par l'investisseur. Il intègre le fait que la valeur de l'argent évolue dans le temps
- Rendement : taux de distribution, défini comme le dividende brut, avant prélèvements, versé au titre de l'année N, divisé par le prix de souscription au 1er janvier de l'année N de la part. Cet indicateur permet de mesurer la performance financière annuelle de Vitality
- TOF : taux d'occupation financier, qui comprend les loyers facturés et facturables, ainsi que les locaux sous franchise de loyer. Ce taux mesure la performance locative financière.
- TOP : taux d'occupation physique, surface cumulée des locaux occupés / surface cumulée des locaux détenus. L'attention est attirée sur le fait que les modalités de calcul du TOP, spécifique à chaque société de gestion, ne permet pas un comparatif entre SCPI

DÉFINITIONS

Délai de jouissance

Le délai de jouissance correspond à une période spécifique, généralement exprimée en mois, qui s'écoule entre la date d'acquisition des parts d'une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) et le moment où ces parts commencent à générer des revenus pour l'investisseur.

Ce délai, défini par la société de gestion, a pour objectifs :

- D'assurer une répartition équitable des revenus entre les investisseurs existants et nouveaux, préservant ainsi l'intégrité des rendements et évitant toute dilution injuste des bénéfices.
- De permettre à la société de gestion de disposer du temps nécessaire pour investir les nouveaux capitaux dans le patrimoine immobilier de la SCPI, notamment à travers l'acquisition de nouveaux actifs.

Taux d'occupation financier (TOF)

Le TOF mesure la proportion des loyers réellement perçus par rapport au montant total des loyers potentiels que les actifs pourraient générer dans des conditions d'occupation optimale.

Taux d'occupation physique (TOP)

Le TOP mesure la part de la surface locative effectivement occupée par les locataires par rapport à la surface totale disponible à la location. Il ne tient pas compte des flux financiers, tels que les loyers perçus ou les impayés.

WALB (Weighted Average Lease Break)

La WALB représente la durée moyenne pondérée des baux restants jusqu'à la première échéance de rupture ou de résiliation des contrats de location.

Cet indicateur évalue la stabilité des revenus d'une SCPI dans le temps. Une WALB élevée indique que les locataires sont engagés sur des périodes longues, garantissant ainsi des revenus plus stables et prévisibles pour la SCPI.

WALT (Weighted Average Lease Term)

La WALT correspond à la durée moyenne pondérée des baux restants jusqu'à leur échéance finale, c'est-à-dire la fin des contrats de location. Cet indicateur est souvent utilisé pour évaluer la sécurité et la prévisibilité des revenus locatifs d'un portefeuille immobilier.

Taux de distribution

Le taux de distribution évalue le rendement annuel versé aux investisseurs par rapport à la valeur de marché des parts d'une SCPI. Il se calcule en divisant les dividendes annuels distribués par la valeur de marché de la part de la SCPI, le résultat étant exprimé en pourcentage.

RAPPEL DES RISQUES

Avertissements

- Investir en SCPI est un investissement à long terme qui n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et qui présente un risque de perte en capital. La SCPI n'est pas une société à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Renseignez-vous avant d'investir et consultez la documentation réglementaire du fonds : la note d'information et le document informations clés.
- Le résultat ne constitue pas un indicateur fiable quant aux performances futures de vos investissements. La performance du fonds est directement liée à la performance des sociétés de portefeuille soumise à de nombreux paramètres (évolutions sectorielles, concurrentielles, juridiques, géographiques ou propres à l'entreprise). Les gains et les pertes peuvent dépasser les montants affichés.

Risques inhérents au marché immobilier

Les investissements réalisés par la SCPI Vitality sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des actifs immobiliers détenus par la SCPI. Dans ce cadre, en cas de baisse du marché, la valeur de réalisation de la SCPI peut baisser.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la performance des actifs immobiliers détenus par la SCPI Vitality.

Les facteurs suivants peuvent notamment avoir un impact négatif sur le rendement et la valeur des actifs, et par conséquent sur la situation financière et la performance de la SCPI :

- Les risques liés à la conjoncture économique, politique, financière, internationale, nationale et locale, pouvant affecter la demande ou la valorisation des actifs immobiliers.
- Les risques liés à l'acquisition d'immeubles en l'état futur d'achèvement, à la construction, à la réhabilitation, à la rénovation, à la restructuration et à la réalisation de travaux de toute nature portant sur des actifs immobiliers.
- Les risques liés à l'évolution des loyers fixes et variables.
- Les risques de vacances des actifs immobiliers en fonction de l'évolution des marchés immobiliers.
- Les risques liés à la dépendance à l'égard de certains locataires.
- Les risques liés à la modification de la réglementation des baux ou des régimes fiscaux locaux.
- Les risques environnementaux (radioactivité, pollution des sols, amiante, etc.) ;

- Les risques de concentration du portefeuille dans un même secteur locatif ou une même région géographique.
- Les risques liés à la qualité des prestataires et des sous-traitants.
- Les risques liés à l'évolution des marchés immobiliers français et étrangers, qui peuvent être cycliques et connaître des phases de hausse et de baisse.
- Les risques techniques liés à la maîtrise des projets de construction ou de rénovation des actifs immobiliers, pouvant impacter négativement la valeur des actifs.
- Les risques réglementaires et fiscaux : l'évolution de la réglementation et de la fiscalité applicable à l'immobilier peut affecter les marchés immobiliers.

Investissements immobiliers : soyez conscient du risque de perte en capital

La SCPI Vitality ne garantit pas la protection du capital investi. L'investisseur doit être conscient que son capital n'est pas sécurisé et qu'il peut ne pas être restitué, ou seulement partiellement. Il est déconseillé aux investisseurs d'engager des fonds dans la SCPI s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences éventuelles d'une telle perte.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion de la SCPI Vitality repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et sur la sélection des immeubles. Il existe un risque que la SCPI ne soit pas investie, directement ou indirectement, dans les marchés ou immeubles les plus performants à tout moment. Par conséquent, la performance de la SCPI Vitality peut être inférieure à l'objectif de gestion fixé. De plus, la valeur de réalisation de la SCPI peut diminuer.

Risque de liquidité : comprendre les défis de la revente des parts

Le risque de liquidité correspond à la difficulté que pourrait rencontrer un épargnant pour vendre ses parts. Il est rappelé que la SCPI Vitality ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre de la variabilité du capital. En général, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit être envisagé sur une longue durée. La durée de placement recommandée est d'au moins 8 ans.

Endettement et effet de levier : les risques à connaître

La SCPI Vitality peut recourir à l'endettement pour financer certains de ses investissements. Dans ce contexte, les fluctuations du marché immobilier peuvent réduire significativement la capacité de remboursement de la dette. De plus, les variations du marché du crédit peuvent limiter les sources de financement et augmenter sensiblement leur coût. L'effet de levier permet d'accroître la capacité d'investissement de la SCPI, mais il augmente également les risques de perte, pouvant entraîner une diminution de la valeur de réalisation de la SCPI. L'effet de levier peut s'élever réglementairement à 40% des investissements, néanmoins, nous nous engageons à ne pas dépasser 10% afin de limiter les risques.

RAPPEL DES RISQUES

Risque de taux : impact des fluctuations des marchés sur vos investissements

Malgré une politique de couverture du risque de taux, la SCPI Vitality peut rester exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à la hausse ou à la baisse, en raison de la possibilité de conclure des dettes bancaires à taux variable. Ainsi, une hausse des taux d'intérêt, si ce risque n'est pas entièrement couvert, entraînerait une augmentation du coût du remboursement de la dette et réduirait les résultats de la SCPI. Une forte augmentation du coût de la dette pourrait avoir un impact négatif sur le levier financier et entraîner une baisse de la valeur de réalisation de la SCPI.

Risque de contrepartie : importance de la sélection des partenaires

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers), entraînant un défaut de paiement. Ce risque peut conduire à une baisse de rendement et/ou une diminution de la valeur de réalisation de la SCPI Vitality.

Risque de perte en capital : La SCPI n'est pas une société à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. La performance du fonds est directement liée à la performance des sociétés du portefeuille soumise à de nombreux paramètres (évolutions sectorielles, concurrentielles, juridiques, géographiques ou propres à l'entreprise).

Durabilité et investissement : comprendre les risques associés

Le risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou influencer d'autres risques.

Les risques de durabilité peuvent entraîner une détérioration significative du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent. Si ces risques ne sont pas anticipés et intégrés dans les évaluations des investissements, ils peuvent avoir un impact négatif substantiel sur le prix de marché attendu et/ou la liquidité de l'investissement, et donc sur le rendement de la SCPI.

Trois principaux risques se distinguent par leur probabilité et leur importance potentielle :

- **Risques environnementaux** : ClubFunding Asset Management prend en compte les événements liés aux risques naturels ou industriels affectant l'environnement, ainsi que les risques physiques liés au changement climatique.
- **Risques sociaux** : ClubFunding Asset Management considère les risques liés à l'accessibilité des bâtiments, à la sécurité des occupants et à la qualité sanitaire de l'eau et de l'air intérieur.
- **Risques liés à la gouvernance** : ClubFunding Asset Management se concentre sur les risques liés à l'éthique des affaires et l'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

ClubFunding Asset Management intègre ces risques de durabilité dans ses décisions d'investissement. Lors de l'évaluation des risques de durabilité associés aux investissements sous-jacents, nous examinons la possibilité que la valeur de cet investissement soit matériellement affectée par ces risques. Les risques de durabilité sont identifiés, surveillés et gérés par les gérants à l'aide de processus qualitatifs (politiques d'exclusion, filtres négatifs et positifs, etc.) en tenant compte des meilleurs intérêts des investisseurs.

Les impacts d'un risque de durabilité peuvent être variés selon le risque spécifique, la région et la classe d'actifs. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur les rendements de la SCPI Vitality sera donc effectuée au niveau du portefeuille.

Risque de change : impacts des fluctuations monétaires sur vos investissements

Le risque de change correspond à la possibilité de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence de la SCPI, à savoir l'euro. Les fluctuations des monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence positive ou négative sur la valeur des actifs concernés. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour les investissements réalisés en dehors de la zone euro.

Risque de force majeure : imprévus et impacts sur vos investissements

Le risque de force majeure englobe des événements imprévisibles et indépendants de la volonté de la SCPI Vitality, tels que des catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tempêtes), des crises sanitaires (pandémies), des conflits armés, des actes de terrorisme ou des troubles civils. Ces événements peuvent perturber de manière significative les opérations et la gestion des actifs immobiliers.

Les conséquences d'un cas de force majeure peuvent inclure :

- **Dommages physiques aux biens immobiliers** : les catastrophes naturelles ou les actes de terrorisme peuvent causer des destructions partielles ou totales des biens, entraînant des coûts élevés de réparation ou de reconstruction.
- **Interruption des activités** : une crise sanitaire ou des troubles civils peuvent entraîner une interruption temporaire ou prolongée des activités de location, réduisant ainsi les revenus locatifs.
- **Perte de locataires** : des événements graves peuvent inciter les locataires à quitter les biens immobiliers, augmentant ainsi le taux de vacance et diminuant les revenus.
- **Augmentation des coûts opérationnels** : les situations de force majeure peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour la sécurisation, la réparation ou l'entretien des biens, affectant ainsi la rentabilité.
- **Difficultés de financement** : les marchés financiers peuvent être perturbés par des événements de force majeure, rendant l'accès au financement plus difficile ou plus coûteux.



ClubFunding AM
19 rue Cambacérès
75008 Paris
+33 (0)1 77 58 38 58
contact@clubfunding-am.fr

ClubFunding Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP-20000025

vitality
SCPI